

Entretien écologique de la pelouse

Depuis 2003, la Ville de Shawinigan est une ville sans pesticide, c'est-à-dire que toute utilisation extérieure en est interdite. Merci de faire votre part en respectant la réglementation en place à cet égard! **Voici les grandes lignes de cette réglementation et des alternatives pratiques pour votre terrain.**



Réglementation

Utilisation extérieure interdite

Toute application extérieure de pesticides est interdite sur l'ensemble du territoire, sauf pour une utilisation à des fins agricoles, conformément à la *Loi sur les producteurs agricoles*. Les pesticides comprennent notamment tous les herbicides, fongicides, insecticides et autres biocides.

En cas d'infestation constituant une menace pour la santé humaine, pour la vie animale ou à la survie des arbres et arbustes, un permis temporaire d'application pourra **exceptionnellement être délivré**. La menace devra toutefois être reconnue par un spécialiste dûment accrédité. Pour ce faire, il est nécessaire de remplir **une attestation d'expert**, disponible au shawinigan.ca/pesticides.

Dans ce cas, toutes les alternatives connues et respectueuses de l'environnement devront préalablement avoir été explorées, incluant l'utilisation des pesticides à faible impact.

Pesticides à faible impact

L'utilisation de pesticides à faible impact est autorisée à la condition de respecter les directives d'application prévues sur les fiches signalétiques et sur l'étiquette du produit. Cette catégorie inclut les produits ayant un impact minimum sur l'environnement et la santé humaine. Cette catégorie inclut les produits suivants :

- les biopesticides, tels que définis par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire;
- les pesticides microbiens tels que le *Bacillus thuriengensis* et le *Sclerotinia*, qui s'attaquent spécifiquement à certains insectes, maladies ou mauvaises herbes;
- les acides gras, les savons insecticides et l'huile horticoles qui tuent par contact et qui ne laissent pas d'effets résiduels qui pourraient affecter des organismes non visés;
- les insecticides botaniques tels que les pyréthrinés, qui sont modérément toxiques, mais qui ont une très courte durée de vie, ce qui diminue leur impact sur l'environnement;
- la terre diatomée pour utilisation intérieure et/ou autour des bâtiments.

Entrepreneurs

Vous êtes un entrepreneur et prévoyez procéder à l'application d'engrais et de pesticides (autres que les pesticides à faibles impacts)? Vous devez déposer une demande en remplissant le formulaire d'enregistrement des entrepreneurs, disponible au shawinigan.ca/pesticides.

Pour plus de détails sur les engrais et pesticides, veuillez vous référer à la fiche réglementaire portant sur ce sujet, disponible au shawinigan.ca/fiches.



Alternatives aux pesticides

Un bon entretien de la pelouse est la **meilleure solution pour éviter l'utilisation de pesticides**. Le principe de base d'un entretien écologique est d'améliorer le sol trop souvent pauvre et compact ce qui favorise la croissance d'herbes indésirables telles que le pissenlit. L'amélioration du sol est la clé pour obtenir une pelouse dense et naturellement résistante aux parasites et aux maladies.

Voici quelques pistes pour favoriser la santé du sol.

- **Ensemencement** | Réensemencez chaque année les espaces dégarnis, car une pelouse clairsemée est invitante pour les mauvaises herbes. Vous pouvez utiliser un mélange de graines à gazon pour favoriser la biodiversité dans votre pelouse. Ajoutez-y du trèfle! C'est une bonne source d'azote.
- **Hauteur de coupe** | Un gazon d'une longueur entre 7,5 et 8 cm (environ 3 pouces) est beaucoup plus vigoureux, empêche la germination des mauvaises herbes et prévient sa déshydratation de même que la ponte des insectes indésirables.
- **Moment de coupe** | Ne coupez jamais le gazon en période de canicule. Le gazon ne meurt pas en période de sécheresse. Il entre en dormance et jaunit, mais il redeviendra vert avec la pluie.
- **Gestion de l'herbe coupée** | Ne ramassez pas l'herbe coupée, elle nourrit la pelouse en azote.
- **Arrosage** | Arrosez moins souvent, mais plus en profondeur. Environ 2,5 cm d'eau une fois par semaine suffisent pour favoriser des racines plus profondes donc plus résistantes aux sécheresses.
- **Santé du sol** | Un sol en santé et une pelouse dense contrôlent naturellement les parasites occasionnels. En cas de problème ponctuel, vous pouvez utiliser des pesticides à faible impact, comme le savon insecticide ou la pyrèthrine. Il est aussi recommandé de passer un aérateur au printemps ou à l'automne pour diminuer le compactage.
- **Tonifiants pour le sol** | Étalez une fine couche de compost (1/2 cm) en surface juste après l'aération du sol pour augmenter les éléments nutritifs et fertilisez-le avec un engrais 100 % naturel.

Pour toute question, communiquez avec le Service de l'aménagement du territoire : 819 536-7200.

